

Ecole primaire publique Marc Bourhis



Une école labellisée au service des élèves.



Maternelle et élémentaire

Une nouvelle année commence ! Bonne rentrée et bienvenue à toutes les nouvelles familles qui intègrent notre école pour la première fois.

L'équipe pédagogique a pour objectif de réduire au maximum la consommation de papier, c'est pourquoi vous recevez cette note par courriel.

Un site mail pour vous tenir informer :

<http://www.ecole-primaire-marc-bourhis-tregunc.ac-rennes.fr/>

Un courriel pour vous adresser au directeur : ec.0290370V@ac-rennes.fr

(Le directeur ne bénéficiant pas de téléphone portable professionnel merci de ne pas le joindre via son téléphone portable personnel.)

Le numéro de téléphone de l'école : **02 98 97 61 03**

Cordialement !

L'équipe éducative

Papiers de rentrée

- Vous aurez reçu d'ici le mardi 3 septembre

- Cette note de rentrée par courriel
- Pour les nouveaux élèves, une fiche de renseignements (à vérifier ou compléter). Pour les anciens élèves, vous pouvez demander la fiche de votre enfant pour la corriger ou écrire au directeur pour qu'il le fasse. (à faire obligatoirement si changement d'adresse, de courriel, de numéro de téléphone ou de changement de situation personnelle).
- Une fiche d'urgence
- L'autorisation de diffusion (pour les nouveaux élèves)
- La plaquette MAE et FCPE.

Merci de nous retourner rapidement les différents papiers.

- Vous devez nous fournir pour le lundi 09 septembre l'assurance scolaire de votre enfant.

L'assurance scolaire n'a aucun caractère obligatoire pour les activités à l'intérieur de l'école mais les élèves doivent être obligatoirement assurés pour toutes les sorties organisées par l'école (sorties éducatives, spectacles, rencontres sportives...).

Les familles qui ne souscrivent pas à une assurance scolaire doivent demander à leur assureur une attestation certifiant que leur enfant est couvert par une garantie « **responsabilité civile** » complétée par une « **individuelle-accidents** » qu'ils remettront aux enseignants dans les meilleurs délais.

- En cas de séparation des parents, le directeur se voit remettre en début d'année scolaire, les coordonnées des deux parents. Un parent peut faire seul un acte usuel de l'autorité parentale, l'accord de l'autre parent étant présumé. **Lorsque les parents sont en désaccord sur ce qu'exige l'intérêt de l'enfant, une copie de la décision judiciaire doit être transmise au directeur tous les ans en début d'année.**
- Si votre enfant doit sortir de l'école sur le temps scolaire, vous vous devez d'en demander l'autorisation au directeur de l'école. Pour se faire, complétez le document (**cf. site Internet**) : **demande de sortie pendant le temps scolaire**. Merci de nous le retourner rapidement afin d'organiser les entrées et sorties des élèves.

Les informations présentes sur le site Internet de l'école :

- Calendrier des vacances scolaires
- Règlement intérieur
- Plan Vigipirate
- Documents administratifs

Règlement intérieur de l'école

Vous vous devez de consulter le règlement intérieur de l'école sur le site de l'école. Le directeur peut vous l'imprimer si nécessaire.

Nouvel article du règlement :

2.33 Facturation des repas en cas de retard

- **Notification préalable :** Si vous savez que vous ou votre enfant serez en retard, merci d'en informer la responsable du périscolaire avant 11h00 par téléphone ou par e-mail.
- **Facturation en cas de retard :** Tout retard pour venir chercher votre enfant après 12h00 sans notification préalable entraînera la facturation d'un repas de cantine au tarif habituel.

Les services municipaux comprennent que des imprévus puissent survenir, et vous remercient de votre coopération pour les aider à gérer efficacement ces situations. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter la direction de l'école.

Comment joindre la responsable du périscolaire : 06 42 41 02 93 ; vanessat.mayot@tregunc.fr

Coopérative scolaire USEP 29 école Marc Bourhis

Nous sollicitons votre participation à la coopérative scolaire. La cotisation pour l'année s'élève à **8 Euros par enfant** (paiement en liquide ou chèque à l'ordre de « *USEP 29 école primaire Marc Bourhis* »).

Cette somme permettra de financer notre adhésion à l'USEP, association ayant pour but de contribuer à la formation du jeune citoyen par le développement de la responsabilité, du civisme, de l'autonomie au travers de la pratique d'activités physiques, sportives, d'activités socioculturelles. Se situant dans un cadre de fonctionnement démocratique, l'association contribue à l'éducation globale des enfants. Elle légalise de plus les transactions d'argent pour les ventes de photos, l'achat de petit matériel, les ingrédients des ateliers cuisine...

Elle participe de plus au financement des projets destinés à enrichir le quotidien de la classe.

Les parents élus au Conseil d'école sont régulièrement informés des bilans financiers de l'association USEP de l'école.

Le directeur et l'ensemble de l'équipe éducative remercient les membres de l'Association des Parents d'élèves pour leur investissement l'année dernière. Ils ont remis à la coopérative 9 000 euros en juin dernier.

Organisation de la semaine

Semaine de 4 jours : 8h45-12h00 13h45-16h30

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début de la classe. Afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe, **il est impératif de respecter les horaires** précisés ci-dessus. En cas de retard régulier, une réunion d'équipe éducative sera organisée pour en comprendre la raison. Des solutions collectives seront recherchées. Si malgré ces démarches les retards persistaient, l'Inspection académique en serait informée.

Réception des parents

L'enseignant de votre enfant et le directeur vous proposeront une ou plusieurs rencontres dans l'année. Vous avez des questions, une difficulté ou seulement une inquiétude ?

L'enseignant de votre enfant est votre premier interlocuteur. C'est pourquoi il met tout en place pour communiquer, pour ne pas laisser inexpliqués des sujets d'incompréhension pouvant entraîner des tensions. N'hésitez pas à écrire sur le cahier de liaison (ou sur l'interface numérique), à demander une rencontre ou un entretien téléphonique. Il se rendra disponible, en fonction de ses propres contraintes professionnelles et personnelles, pour simplement faire le point ou discuter de tout problème rencontré afin d'envisager, avec vous, la meilleure solution. **Il est interdit de les interpeller sur un ton conflictuel.**

Présentation de l'équipe pédagogique

- Le directeur : Monsieur Esvan Laurent (journées de décharge : le lundi, le jeudi et le vendredi)
- Les enseignants, les Atsems, les AESH

Madame Anchysse sera présente les mardis et vendredis, Monsieur Chandeth les lundis et jeudis.

Classe multi-âges	Mme Anchysse/M Chandeth Mme Le Cam	CP	Mme Sellin	CM1/CM2	Mme Bouédec Mme Floc'h
Classe multi-âges	Mme Jaouen Mme Morel Thépault Mme Collinet	CE1	Mme Guillou Mme Oswald	CM2	Mme Georges Mme Kervran
Classe multi-âges	Mme Calvez Mme Hermouët	CE1/CE2	M Cam Mme Dubois		
Dispositif Ulis	M Sohier Mme Bourhis Mme Quemener Mme Le Goff	CE2/CM 1	Mme Legrain/M Esvan Mme Dubois		

- l'équipe de circonscription

Inspecteur de l'Education nationale : **Monsieur Quillien**

Conseillères Pédagogiques : Mme Pulloch, Mme Bars

- en fonction du projet scolaire de votre enfant, voici les partenaires de l'équipe enseignante :
 - l'enseignant référent (M Marion), le coordonnateur du PIAL (M Esvan)
 - les membres du **RASED (Réseau d'aides aux élèves en difficulté)**
 - les membres de la médecine scolaire et de celle du conseil général.
 - les équipes des SESSAD

- les membres des CMPP

Les autres membres de la communauté éducative sont monsieur Le Maire, l'adjointe aux affaires scolaires, les DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale).

Les enseignants travaillent également avec les spécialistes des CMPI, SESSAD, orthophonistes... en fonction des **projets personnalisés mis en place pour les élèves en difficulté.**

Les agents communaux sont membres de l'équipe éducative. Pour toutes questions concernant les temps périscolaire, merci de vous adresser à madame Mayot Vanessa.

Calendrier des vacances scolaires (à consulter sur le site de l'école)

Piscine et vélo

Si vous souhaitez accompagner ces activités, un agrément est nécessaire. N'hésitez pas à venir me voir rapidement si l'obtention de ces agréments vous intéresse.

L'ensemble des élèves de la GS au CM devraient aller à la piscine au cours de l'année.

Les deux prochaines sessions d'agrément organisées par Quimper Cornouaille auront lieu à la piscine l'Atlantide de CONCARNEAU :

- **Mardi 10 septembre 2024 de 17h15 à 19h**
- **Judi 19 septembre 2024 de 17h15 à 19h**

Inscription via le Flyer joint

Absences

L'assiduité scolaire est obligatoire. Elle impose la fréquentation régulière de l'école d'une part et le respect du calendrier des périodes de vacances scolaires qui est fixé au niveau national et publié au bulletin officiel du ministère de l'Education Nationale d'autre part. (calendrier consultable sur le site de l'école).

Les parents doivent obligatoirement prévenir de toute absence de leur(s) enfant(s) le jour même, si possible avant 8h30, par téléphone au 02 98 97 61 03 (répondeur téléphonique) ou par courriel : ec.0290370V@ac-rennes.fr. Les enfants ayant été absents doivent apporter lors de leur retour en classe un mot signé des parents ou un certificat médical justifiant l'absence. Les absences non justifiées sont signalées à l'Inspection Académique. Un élève peut être autorisé à quitter l'établissement s'il est accompagné d'une personne adulte. Le responsable de l'enfant doit décharger l'école de toute responsabilité par écrit auprès de l'enseignant. **Pour les sorties régulières (orthophonistes, psychologue, ...), une autorisation annuelle doit être remplie en début d'année**

Pour une absence longue et prévisible, une lettre de demande d'autorisation doit parvenir au directeur. Cette demande sera alors transmise à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Sécurité des enfants et responsabilité

Dès la rentrée, vous devez compléter la fiche d'urgence de votre enfant.

Toutes les familles d'enfants inscrits à l'école publique Marc Bourhis se doivent de respecter scrupuleusement l'intégralité du règlement intérieur consultable sur le site de l'école. **Pour information, en cas de désaccord avec l'école, aucun autre texte, même trouvé sur Internet, ne peut servir de base aux différents échanges entre les parties.**

Les retards

Les accès de l'école sont fermés dès la fin des moments d'accueil.

En cas de retard, les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs représentants légaux jusqu'à la prise en charge effective d'un enseignant. Vous vous devez de veiller à ce que votre enfant soit bien pris en charge s'il est déposé à l'école après le temps d'accueil. **Il est interdit de faire rentrer son enfant en passant par-dessus un mur ou un grillage.**

Les objets/vêtements

Vous êtes responsables des objets que vos enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école. Les objets ou produits dangereux, les objets de valeur ou sources de disputes (bijoux, téléphone, argent, ballons...) sont interdits à l'école. Dans un souci d'éducation à la santé, nous interdisons les friandises à l'école ainsi que les barres chocolatées, nous vous encourageons à privilégier les fruits dans la constitution de la collation de votre enfant.

Merci de marquer les vêtements de votre enfant à son nom.

Informations et communications

Il est indispensable de lire chaque jour les informations qui vous sont destinées : par courriel, voie d'affichage à l'entrée de l'école ou dans les cahiers des élèves (ou outils numériques). En début d'année scolaire, une réunion d'information est organisée dans chaque classe, réunion à laquelle il vous est vivement conseillé d'assister. Mais vous pouvez aussi rencontrer les enseignants ou le directeur tout au long de l'année **en prenant rendez-vous**. **N'hésitez pas : le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !**

Élection des représentants au conseil d'école




Le conseil d'école est l'instance dans laquelle les représentants de parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'établissement en lien avec les autres membres de la communauté éducative. Pour l'année scolaire 2024-2025, **les élections des représentants de parents d'élèves devraient se tenir mi-octobre 2024. Si vous souhaitez vous présenter à ces élections, merci de vous faire connaître rapidement auprès du directeur.**

Tous les parents sont électeurs à la condition qu'ils transmettent une adresse électronique à l'école. **Les élections se dérouleront par voie électronique.**

Entrées et sorties de l'école

Du côté de la maternelle

Nous appliquerons dès le deuxième jour d'école ce protocole. Les parents ne seront donc plus autorisés à rentrer dans les locaux sauf si les enseignantes l'estiment nécessaire.

Classe de madame Jaouen	Classe de madame Anchyse/M Chandeth	Classe de madame Calvez
Entrée par le hall principal.	Entrée et sortie par la porte donnant sur le parking école	Entrée par le hall principal.
Sortie côté jardin 		Sortie par la cour maternelle (utiliser le portail entre l'école et la chaudière). 

Pour les élèves de l'élémentaire

Les élèves de l'élémentaire ayant des frères ou sœurs du côté de la maternelle peuvent entrer le matin par la porte du hall principal de la maternelle pour se rendre du côté de l'élémentaire.

Tous les élèves de la TPS à la GS se doivent de rentrer entre 13h35 et 13h45 par le hall de la maternelle.

Du côté de l'élémentaire

- L'accueil des élèves de madame Sellin et de madame Guillou se fera sur la cour le matin et le midi. Tous les autres élèves sont invités à monter dans leur classe dès leur arrivée. Ils rentrent tous par le grand portail.
- La sortie des élèves de CP et de CE 1 se fera par le grand portail midi et soir (sauf les CE 1 de monsieur Cam). Pour les élèves de CE 2 et CM, la sortie se fera par la porte du hall principal.